

Non à la répression syndicale, Soutien à Gaël QUIRANTE !

Muriel PENICAUD, Ministre du Travail, vient d'autoriser la Poste à licencier Gaël QUIRANTE, secrétaire départemental de SUD Poste 92. Elle l'a fait au mépris des enquêtes menées par ses services, qui ont toutes conclu à un lien entre l'activité syndicale de Gaël et la procédure de licenciement en cours : il s'agit donc d'un licenciement abusif. Le message du gouvernement est clair : si vous contestez l'ordre établi, alors vous serez sanctionné ! Notre riposte doit être à la hauteur de l'agression.

La Poste fait preuve d'un acharnement répressif particulièrement violent contre les postierEs combatifs : **10 ans de mises à pied cumulées ont été infligés contre les militantEs SUD et CGT en région parisienne entre 2012 et 2017.**

En Savoie, 3 militants syndicaux se sont vus infliger 8 jours de mise à pied pour avoir participé à une action...contre la répression syndicale !

Pourquoi une telle répression ? La Poste est une entreprise où les conflits sont multiples. D'abord parce que c'est une très grande entreprise (le plus gros employeur après l'État). Ensuite parce que depuis les années 2000, les plans de restructuration ont transformé La Poste, service public, en une multinationale, avec plus de 100 000 suppressions d'emplois à la clé. Et aussi parce qu'une combativité s'exprime chez les postierEs : pas une semaine ne se passe sans qu'une grève n'ait lieu. Des grèves dispersées mais de plus en plus longues et dures, et parfois victorieuses comme récemment à Carhaix ou en Guadeloupe.

Gaël dans la ligne de mire

Gaël Quirante, secrétaire départemental adjoint de SUD Poste 92, fait partie des principales cibles de cet acharnement.

Il est l'objet depuis 2010 d'une procédure de licenciement qui ne cesse de rebondir suite aux multiples appels en justice de La Poste.

Il est accusé de « *séquestration* » pour avoir participé à une occupation lors d'une grève en mai 2010.

Son licenciement a été refusé par l'Inspecteur du Travail, puis, suite à un recours de la Poste, par le Ministre du Travail de l'époque, Xavier BERTRAND, décisions confirmées par le Tribunal Administratif.

C'est la Cour d'Appel, en annulant la décision du Tribunal, qui a relancé l'affaire : la Poste s'est empressée de solliciter à nouveau l'autorisation de l'Inspection du Travail, **qui l'a refusée une nouvelle fois, du fait du lien avec l'activité syndicale de Gaël.**

Et cette fois la Ministre, sans tenir compte de l'évidence de la discrimination syndicale à l'encontre de Gaël QUIRANTE, a autorisé le licenciement.

Nous devons montrer au gouvernement qu'il ne nous effraie pas, et que nous poursuivons le combat !

Rassemblement La poste du Verney Samedi 21 Avril à 10 H 30

* **Collectif Savoyard contre la Répression** : Alternatives et autogestion, ATTAC, CGT, CNT, Ensemble !, Fédération Anarchiste, France Insoumise, FSU, Ligue des Droits de l'Homme, MJCF, NPA, PCF, PCOF, PG, Solidaires.